Le municipal



Port-Daniel-Gascons

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

Dans le but d'offrir un meilleur service aux citoyens, la municipalité vous invite à communiquer, à vos conseillers respectifs, tout problème qui pourrait survenir dans vos districts (ex : déneigement des routes, chiens errants, fossés non nettoyés, lumières de rue, etc...)

District #1: Hartley Lepage

Téléphone: (418) 689-0848

District #2: Mireille Langlois

Téléphone: (418) 396-2745

District #3: Denis Langlois

Téléphone: (418) 752-4157

District #4: Marc-Aurèle Blais

Téléphone: (418) 680-2918

District #5: Marie-Ève Allain

Téléphone: (418) 396-5530

District #6: Sylvie Blais

Téléphone: (418) 396-2304

Pour le maire : Henri Grenier

Téléphone: (418) 751-3156



Séances ordinaires du conseil municipal:

Mardi, le 12 novembre 2019: salle communautaire

de la Maison LeGrand

Lundi. 9 décembre 2019: salle multifonctionnelle de Gascons

Mot du maire

Chers concitoyens et concitoyennes,

Encore une fois, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de notre bulletin municipal.

La saison estivale est déjà terminée et on se prépare à affronter l'hiver et ses tempêtes.

Au niveau municipal, nous sommes en train de mettre en place un plan de mesures d'urgence pour être capable d'intervenir rapidement et efficacement en cas de situations d'urgence; notre priorité étant d'assurer la sécurité de notre population.





Au niveau du développement et d'amélioration de nos infrastructures, trois projets seront réalisés d'ici le printemps 2020; soit la rénovation de notre Centre Plein Air La Souche, la réfection du quai de Port-Daniel situé à l'ouest de notre espace culturel et la mise à niveau du quai de l'Anse-à-la-

barbe.

En regard de ces projets, les travaux du Centre Plein Air La Souche seront payés à même le programme gouvernemental du "retour de la taxe sur l'essence", la mise à niveau du quai de l'Anse-à-la-barbe sera financée par Pêches et Océans Canada et la réfection du quai de Port-Daniel par un règlement d'emprunt municipal.

Pour l'année 2020, nous devrions procéder à la rénovation et à l'agrandissement du Centre Multifonctionnel et les travaux de l'implantation de la résidence pour aînés devraient débuter. Nous analysons également la présentation d'un projet d'amélioration de notre aréna municipal.

De plus, nous regardons sérieusement à changer l'éclairage de nos rues par de l'éclairage au DEL. À ce sujet, les études nous démontrent que le retour sur notre investissement se fera à l'intérieur des cinq premières années et cela, du à d'importantes économies sur les coûts d'électricité et les frais de



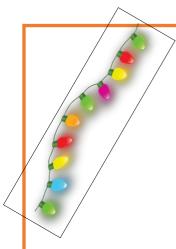
Concernant le projet d'aqueduc et d'égout dans le secteur Gascons, les plans et devis pour construction seront terminés et nous serons en mesure de lancer les appels d'offres.



En fait, nous continuons notre travail dont le but est d'accroître la qualité de vie de nos résidents, de répondre aux besoins de notre population et d'augmenter l'attractivité de notre municipalité.

Sur ce, je me joins aux membres du conseil municipal et aux employés pour vous offrir nos salutations et vous souhaiter un bel automne.

Henri Grenier, maire



DÉCORATIONS DU TEMPS DES FÊTES 2019

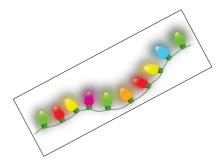
CONCOURS FAMILIAL

Dans le cadre de la politique familiale, la municipalité invite les citoyens et les citoyennes de Port-Daniel-Gascons à décorer l'extérieur de leur domicile durant la période du temps des fêtes. Il y aura 6 gagnants (un par district) et les prix, totalisant 450\$, seront attribués comme suit:

1er prix: 200\$ 2ième prix: 100\$ 3ième prix: 75\$

4ième, 5ième et 6ième prix: 25\$ chacun

FAÎTES BRILLER PORT-DANIEL-GASCONS!



SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION EN SITUATION D'URGENCE

QUOI?

La municipalité de Port-Daniel-Gascons en partenariat avec les municipalités de la MRC ont signé une entente de services pour la mise en œuvre de l'application "Web Memento Urgence" permettant aux citoyens de s'enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes, de la part des autorités municipales lorsqu'une situation dite urgente se présente.

POURQUOI?

La municipalité de Port-Daniel-Gascons pourra diffuser des messages d'alertes via texto ou SMS sur les téléphones cellulaires pour informer ou alerter en cas de bris ou de sinistres urgents tels que:

- ⇒ les avis de non-consommation d'eau
- ⇒ Les avis d'ébullition d'eau
- ⇒ Les avis d'évacuation
- ⇒ Les pannes électriques
- ⇒ Ou toute autre situation d'urgence

La municipalité pourra cibler un secteur en particulier ou l'ensemble de la population pour les aviser de la situation et des mesures à prendre.

Pour que ce moyen d'alerte soit efficace, il faut être inscrit au système d'alerte automatisé pour recevoir les messages.

COMMENT S'INSCRIRE?

Cliquez sur le lien: Memento Alerte SMS publique et remplissez l'ensemble des champs demandés.

En tout temps, vous pouvez modifier les données inscrites et vous devez vous assurer que vos coordonnées soient mises à jour.

Merci de votre collaboration!

Henri Grenier, maire

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE

Nous tenons à vous rappeler l'importance de bien identifier vos immeubles. Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce:

- ⇒ Il est mal situé
- ⇒ Il est trop petit
- ⇒ Le numéro est incomplet
- ⇒ Il est mal éclairé





Cela peut occasionner la perte de précieuses minutes en situation d'urgence.



Votre numéro civique doit être:

en façade de votre immeuble

visible de la voie publique de jour comme de nuit

Si possible bien éclairé



Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser. Une adresse visible et bien entretenue demeure une nécessité.

Avis à la population

Rappel du règlement concernant l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles



Article 5 : dépôt de la neige

Lors du déneigement des stationnements d'entrées charretières ou autres propriétés privées, nul ne peut déposer cette neige près des bornes d'incendie, sur les routes et chemins entretenus par la municipalité de façon à en encombrer la chaussée ou à en réduire la largeur carrossable.

Article 6: stationnement interdit

Il est formellement interdit de stationner tout véhicule automobile à l'intérieur de l'emprise des routes et chemins municipaux ainsi que dans les virées aménagées au bout de ces routes et chemins afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement qui y sont effectuées. Tout véhicule ainsi stationné sera remorqué aux frais de son propriétaire.

NB: Une attention particulière sera portée dans les routes donnant accès à un bâtiment sportif.

Article 7 : contrevenant au règlement

Est passible des pénalités édictées par le règlement quiconque empêche ou nuit au travail de la municipalité ou de son représentant ou quiconque contrevient à tont aut e article énoncé au règlement.

Il n'y aura pas de joujouthèque cette année à cause des travaux majeurs au Centre Plein Air La Souche.

Veuillez prendre note que le préventionniste, Pascal Langlois, visitera certaines maisons de la municipalité.

La visite, d'une quinzaine de minutes environ, vise à promouvoir des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison.

ÉCRANS NUMÉRIQUES

AVIS AUX ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Si vous désirez que nous affichions votre publication, il faut:

Nous l'envoyer deux semaines avant l'évènement

(gascons@munpdg.ca ou dlct@munpdg.ca)

Nous donner les grandes lignes de l'évènement

Le logo de l'organisme en numérique

Nous faisons le montage de l'annonce qui sera diffusée

(pour l'efficacité: 7 éléments au maximum)



Soyez avisés que nous sommes régis par les lois du Ministère des Transports.

Le mot d'Alexandre Rail, Vice-Président Opérations de Ciment McInnis

Bonjour!

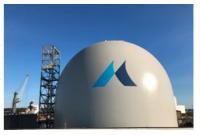
Après un été chargé pour l'entreprise, il me fait plaisir de vous transmettre un état de situation sur nos différents projets, autant ceux de l'usine que nos travaux dans nos terminaux américains.

Deux chantiers majeurs au Bronx et à Providence

Débutés à l'hiver 2019, les travaux au terminal du Bronx ont été complétés dans les derniers mois. Le marché de New York étant particulièrement actif, nous devions, rapidement, mettre en service une deuxième voie de chargement pour les camions qui viennent prendre livraison de notre ciment pour leurs différents projets. C'est chose faite, et cela permet évidemment d'accueillir davantage de camions dans une seule journée, permettant de charger simultanément deux camions



À Providence, le chantier bat son plein et se poursuivra jusqu'à l'hiver. Ce terminal verra sa capacité d'entreposage pratiquement doubler, passant de 40 000 à 75 000 tonnes métriques, grâce à l'installation d'un dôme qui porte déjà nos couleurs, comme vous le voyez sur la photo. On ajoutera également, comme au Bronx, une deuxième voie de chargement pour les camions, faisant de



Providence le plus important terminal de ciment de ce territoire en termes de capacité d'entreposage.



Deux nouveaux silos sur notre terrain

Ici également, les nouveaux investissements confirmés par nos actionnaires au début de l'été se sont fait sentir sur le terrain. Vous aurez constaté le changement sans doute, même de loin, avec l'ajout de deux nouveaux silos de ciment, près du terminal maritime. Toujours impressionnants, les travaux ont consisté en une coulée de béton en continu pour les deux nouvelles infrastructures, jour et nuit, durant deux semaines.

Cette étape terminée avec succès, l'équipe construction poursuit le travail pour terminer au courant de l'hiver, afin que nous puissions commencer l'utilisation dès la prochaine saison de construction au printemps.

Je suis très heureux que notre modèle d'entreprise avec l'usine et la distribution gagne en stabilité et en flexibilité, c'est gage de succès pour l'avenir.



PATINAGE - PATINAGE - PATINAGE - PATINAGE

Patinage libre:

Vendredi: 18h00

Dimanche: 19h00





Patinage 0/5 ans:

Mardi: 17h00

Jeudi: 17h00

HORAIRE: SUJET À CHANGEMENT

INFO: 418-396-5297



La cuisine collective vous attend pour la préparation de plats économiques et délicieux .

Si cela vous intéresse, communiquez avec

Viviane Huard (418-396-5661) ou

Paulette Robidoux (418-396-3051)

La suite des déficregîm?

Par Marie-Pier Dion, Agente de communication et de gestion au Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Le CREGÎM a décidé de faire un retour sur les déficregîm. Les déficregîm... C'est quoi ? Ça vous dit quelque chose ? Nous en avons déjà brièvement parlé dans les précédents bulletins, mais il y a un an, nous lancions le premier défi sur notre page Facebook. Nous voilà maintenant 52 défis plus tard! Afin d'encourager les gens à poser de petits gestes pour l'environnement, chaque lundi matin, l'équipe du CRE lançait une idée pour la semaine. L'objectif de chaque défi était d'informer les gens sur la pertinence de faire ces actions pour l'environnement et d'intégrer ces nouvelles habitudes à leur

quotidien.

Encourager l'achat local, préparer un repas végétarien, faire du covoiturage/ utiliser le transport en commun, changer de moteur de recherche, faire ses propres produits ménagers, s'initier à l'économie de partage... Ce n'est qu'un aperçu des défis qui ont été lancés au cours de la dernière année. Ce sont plus de 25 000 personnes qui ont été atteintes et informées par nos publications.

Apprendre à consommer autrement, c'est faire sa part pour un monde qui correspond plus à nos valeurs. Ces actions peuvent avoir plusieurs impacts positifs, autant une réduction de l'utilisation des ressources, une diminution des émissions de gaz à effet de serre qu'un environnement plus sain, actif et intégrateur.

Dorénavant, nous continuerons de partager un déficregîm par mois et nous aurons des nouveautés dès la semaine du 21 octobre, restez à l'affût!

Suivez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/cregim1

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)

106A, Avenue Port-Royal, Bureau 103

Bonaventure (QC) G0C 1E0

Téléphone : (418) 534-4498 Sans frais : 1 (877) 534-4498



RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04 CONCERNANT LES CHIENS

Article 9: Nuisance

Les faits, circonstances, gestes et actes détaillés ci-après sont des nuisances et sont, à ce titre, interdits, et le gardien lui-même auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal agit de façon à constituer une telle nuisance, contrevient au présent règlement et est passible de la pénalité édictée par le présent règlement :

Tout chien jappant, gémissant ou émettant des sons de manière à troubler la paix ou à être un ennui sérieux pour le voisinage ;

Tout chien poursuivant, attaquant ou blessant un piéton, un cycliste ou un autre animal domestique;

La présence d'un chien sans gardien hors des limites de la propriété de celui-ci ;

Le fait pour un chien de mordre, de tenter de mordre une personne ou un animal ;

La présence d'un chien sans gardien, non tenu en laisse par son gardien, hors la propriété de celui-ci ;

La présence d'un chien sans gardien, sur la propriété de celui-ci, alors que ce chien n'est pas attaché ou que la propriété du gardien n'est pas suffisamment clôturée pour contenir ce chien;

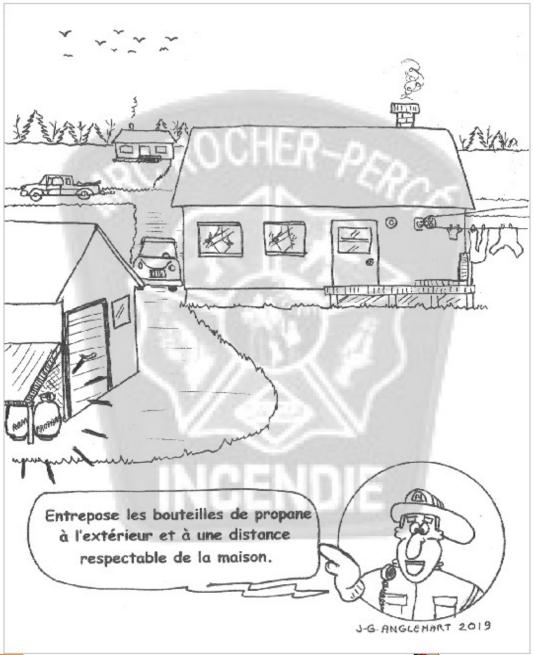
Le refus par le gardien d'un chien de laisser pénétrer l'autorité compétente à son domicile pour constater le respect du présent règlement.

Article 18: Garde

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Quiconque contrevient à une disposition quelconque du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

LES CAPSULES DE VINCENDIE





LES CAPSULES DE VINCENDIE







CERCLE DES FERMIÈRES DE GASCONS

WHIST MILITAIRE

LES VENDREDIS À 20H00:

1ER NOVEMBRE ET 6 DÉCEMBRE

LOCAL DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE GASCONS



Rencontre tous les lundis à 13h30 (ou en soirée si demande)

12, route du vieux couvent de Gascons

Bienvenue à la gente féminine de 14 ans à 104 ans

CLUB DE L'ÂGE D'OR L'ÉTOILE DE LA MER

Après-midi amateur; dimanche dès 13h00 3 novembre, 17 novembre, 1er décembre À la Salle multifonctionnelle de Gascons



Venez vous amuser!

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX



MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS

Du lundi au vendredi De 8h à 12h - 13h à 16h00

Téléphone: 418 396-5225 Télécopieur: 418 396-5588

POINT DE SERVICES DE GASCONS

Du Lundi au Jeudi De 8h à 12h - 13h à 16h00 Fermé le vendredi

Téléphone: 418-396-5400 Télécopieur: 418-396-2333

FERMETURE DES BURFAUX MUNICIPAUX

Prenez note que les bureaux municipaux seront fermés:

Le lundi, 11 novembre 2019 - jour du souvenir



PROCHAINE PARUTION

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez nous les faire parvenir au **plus tard le 6décembre 2019**

Fax: 418-396-2333 (identifiés pour le bulletin municipal)

Courriel: gascons@munpdg.ca

Courrier: 494, route 132, Port-Daniel Qc G0C 2N0 ou

63A, route 132 Ouest, Gascons Qc G0C 1P0

(identifiés pour le bulletin municipal, bien lisible)